

Plan d'action pour la mise en œuvre du Socle Européen des Droits Sociaux : des ambitions à revoir à la hausse !

La Commission européenne a présenté le 4 mars 2021 un plan d'action pour la mise en œuvre des principes du Socle Européen des Droits Sociaux (SEDS) près de 4 ans après sa proclamation par les institutions européennes.

Si le plan d'action énonce plusieurs constats sur les problématiques sociales actuelles en partie exacerbées par la crise du COVID-19, le prisme de la compétitivité demeure toutefois en toile de fond. Le plan prévoit la mise en place de trois cibles phares pour l'horizon 2030, à savoir :

- au moins 78% de la population de l'UE entre 20-64 ans en emploi,
- au moins 60% de tous les adultes participant chaque année à une formation,
- une réduction du nombre de personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale de 15 millions.

Pour FO, ces cibles ne sauraient garantir à elles seules une réelle issue sociale au lendemain de la crise du COVID-19. Leur ambition est par ailleurs en-deçà des cibles de la précédente stratégie Europe 2020, plusieurs d'entre elles n'ayant pourtant pas été atteintes.

Si le plan d'action intègre plusieurs initiatives, contraignantes et non contraignantes, il est regrettable que l'essentiel des initiatives législatives, mentionnées dans le plan d'action, n'apportent rien de nouveau par rapport au programme de travail 2021 déjà décidé par la Commission. La directive annoncée sur la transparence salariale doit réellement favoriser l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes. FO rappelle que, sans réelle action, l'écart salarial ne prendra fin en moyenne au niveau de l'UE qu'en 2104 et prendra plus de 1000 ans en France au rythme actuel.

Au-delà du plan d'action et de ses insuffisances es recommandations de l'UE demandent à être effectivement mise en œuvre par les Etats.

Pour FO, toute tentative de relancer l'Europe sociale resterait vaine sans une révision drastique des politiques économiques de l'UE. En particulier, sans révision des traités européens avec l'intégration d'un Protocole de progrès social et du SEDS, les libertés économiques continueront de primer sur les droits sociaux dans l'UE.

Face aux conséquences sociales de la crise actuelle, une réorientation de la construction européenne faisant de la justice sociale, de l'emploi de qualité pour toutes et tous la priorité, est indispensable.

Contact :

**Marjorie
ALEXANDRE**
Secrétaire confédérale

**Secteur International,
Europe et Migrations**

✉ [malexandre](mailto:malexandre@force-ouvriere.fr)
[@force-ouvriere.fr](mailto:malexandre@force-ouvriere.fr)
☎ 01.40.52.82.88

Paris, le 9 mars 2021